



**Marrow Donor Program Belgium - Registry**  
**Motstraat 40 2800 Mechelen**  
**Tel: (32) - 15 44 33 96 Fax: (32) - 15 44 36 56**  
**Email : MDPB-registry@rodekruis.be**

## **DON DE CELLULES SOUCHES DU SANG PAR UN DONNEUR VOLONTAIRE NON FAMILIAL LETTRE D'INFORMATION DESTINEE AU DONNEUR**

Cher Donneur,

Une personne est atteinte d'une maladie pouvant bénéficier d'une greffe de cellules hématopoïétiques. Les analyses réalisées sur votre sang permettent de conclure que vous convenez comme donneur de cellules souches.

Ce patient peut être traité par une haute dose de chimiothérapie, soit une chimiothérapie et une radiothérapie. Toutefois, tout en détruisant les cellules anormales, ce traitement affecte également les cellules précurseurs de la production du sang (cellules souches). Il est vital pour le patient de recevoir, une transplantation de cellules souches, prélevées sur un donneur volontaire HLA-compatible comme vous. Ceci s'appelle une transplantation de cellules souches allogéniques. Ces cellules souches peuvent être prélevées soit dans la moelle soit dans le sang.

L'utilisation de cellules souches du sang au lieu de moelle osseuse est une technique utilisée depuis plusieurs années. Elle peut présenter des avantages pour les patients : par exemple, accélération de la reprise de la production des cellules du sang, rétablissement plus rapide des mécanismes de défense du corps qui s'affaiblit après la transplantation. De cette manière, l'efficacité des cellules transplantées contre la maladie sera accrue. Il y a un risque que la transplantation de cellules souches du sang augmente l'incidence de la maladie du greffon contre l'hôte. On sait que cette maladie du greffon contre l'hôte, si elle est modérée, a néanmoins une action favorable pour diminuer le risque de rechute.

Afin de recueillir des cellules souches dans le sang, on utilise du facteur de croissance, c'est-à-dire une substance semblable à une hormone : le G-CSF (Granulocyte Colony Stimulating Factor). Le G-CSF est un facteur de croissance qui fait augmenter la production de certains globules blancs dans la moelle osseuse et le sang et stimule également la moelle osseuse à libérer dans le sang des cellules précurseurs de la production du sang, appelés cellules souches. C'est cet effet qui est important pour comprendre comment fonctionne la transplantation de cellules souches.

Pour préparer votre don de cellules souches, vous recevrez une injection sous-cutanée quotidienne de G-CSF pendant les 4 à 5 jours précédents. Le G-CSF est, en général, bien toléré.

Occasionnellement, les patients ont ressenti des maux de tête, des douleurs au niveau des os et des muscles ainsi qu'une légère sensation de brûlure au moment de l'injection. Une réaction allergique telle que fièvre, frissons ou éruptions cutanées peut, très rarement, se manifester.

Les cellules souches qui circuleront dans votre sang après 4 ou 5 jours environ seront prélevées au moyen d'une machine spéciale, appelée séparateur de cellules. A cet effet, 2 cathéters veineux périphériques seront placés dans vos avant-bras, probablement dans le pli du



**Marrow Donor Program Belgium - Registry**  
**Motstraat 40 2800 Mechelen**  
**Tel: (32) - 15 44 33 96 Fax: (32) - 15 44 36 56**  
**Email : MDPB-registry@rodekruis.be**

coude. Le sang s'écoulera, par l'une de ces tubulures de votre corps vers la machine et, par le second de la machine vers votre corps. Rarement, dans des cas imprévus, où, en dépit de l'examen préliminaire, les veines du donneur ne sont pas suffisamment larges pour permettre un prélèvement de cellules souches de cette manière, il sera nécessaire d'installer un cathéter central. Dans ce cas précis, on ponctionnera sous anesthésie locale, une large veine du cou ou d'une autre partie du corps. Durant la procédure de prélèvement, votre sang sera amené dans le séparateur de cellules, où seront extraits les cellules souches hématopoïétiques. Les autres composants de votre sang vous seront immédiatement restitués. Excepté la ponction veineuse décrite ci-dessus, la procédure est sans douleur. Elle n'occasionne aucune perte majeure de sang. Cette opération, appelée leucaphérèse, dure entre 2 et 4 heures. Elle est effectuée en un seul jour. Toutefois, s'il n'est pas possible d'extraire un nombre suffisant de cellules souches durant l'opération, il vous sera administré une autre injection de G-CSF. La leucaphérèse sera réeffectuée le lendemain. Dans de rares cas, il peut être nécessaire de procéder à des leucaphérèses supplémentaires.

Avant de vous traiter en vue de la collecte de cellules souches, vous serez reçu en consultation par le médecin responsable du prélèvement, ce qui est obligatoire avant de prendre la décision définitive d'un prélèvement de cellules souches. Le médecin vous interrogera sur votre état de santé actuel et vos antécédents (asthme, hypertension artérielle, diabète, épilepsie, maladies du cœur, hépatites et jaunisses, maladies tropicales ou séjours dans des pays où se transmet la malaria, interventions chirurgicales antérieures, allergies, médicaments que vous prenez habituellement, antécédents familiaux de thrombose et de saignement), ainsi que sur d'éventuels comportements à risque de transmettre des maladies infectieuses (toxicomanie, changement de partenaire sexuel,...) . Un examen clinique, une radiographie pulmonaire, un électrocardiogramme et un prélèvement sanguin (comportant une sérologie HIV et d'autres tests tels que de l'hépatite B, C, syphilis....) seront également réalisés.

Madame, vous ne pouvez pas être donneuse si vous êtes enceinte ou en période d'allaitement. N'hésitez pas à demander conseil au médecin.

Vous serez revu/contacté par le médecin responsable du prélèvement 1 mois, 1 an et 5 ans après le don. Si entretemps, vous ressentez un effet secondaire ou constatez un changement de votre état de santé, informez-en immédiatement le médecin responsable. Il est possible que, dans les mois qui suivent le don, vous soyez à nouveau sollicité pour donner soit de la moelle, soit des cellules souches du sang, soit des lymphocytes du sang pour le même patient.

Les données concernant votre don pourront faire l'objet d'une analyse informatique de façon strictement anonyme et confidentielle conformément à la loi sur la protection de la vie privée.

Ce don est anonyme, gratuit et bénévole et ne peut donner lieu à aucune rétribution financière ou autre. Une assurance est contractée pour tout donneur et une indemnité sera allouée en cas de dommages corporels éventuels consécutifs au don. Aucune nouvelle du patient à qui vous allez donner votre moelle ne vous sera transmise, sans l'accord du Registre Belge (MDPB-R) et du Centre de Transplantation. Ces données resteront de toute façon anonymes.



**Marrow Donor Program Belgium - Registry**  
**Motstraat 40 2800 Mechelen**  
**Tel: (32) - 15 44 33 96 Fax: (32) - 15 44 36 56**  
**Email : MDPB-registry@rodekruis.be**

La loi stipule que le donneur peut changer d'avis et se désister "à tout moment". Cependant, il est clair qu'un renoncement survenant après le début du traitement précédant la greffe et visant à détruire la moelle du receveur (conditionnement), pourrait être fatal pour lui.



**Marrow Donor Program Belgium - Registry**  
**Motstraat 40 2800 Mechelen**  
**Tel: (32) - 15 44 33 96 Fax: (32) - 15 44 36 56**  
**Email : MDPB-registry@rodekruis.be**

## **DON DE CELLULES SOUCHES DU SANG PAR UN DONNEUR VOLONTAIRE NON FAMILIAL**

### **FORMULAIRE DE CONSENTEMENT**

#### **“Intent to donate PBPC”**

J'ai lu et compris la description du traitement ci-dessus. J'ai eu l'occasion de discuter du don de cellules souches du sang avec le médecin. Les réponses à mes questions m'ont satisfait. J'ai reçu suffisamment d'informations au sujet des objectifs, des méthodes, des risques potentiels et des avantages de cette méthode de recueil de cellules hématopoïétiques et consens, par la présente, de mon propre gré, à participer à ce prélèvement selon les modalités et les règles décrites dans la notice d'information. J'ai reçu une copie de ce formulaire de consentement et une copie de la fiche d'informations destinée au donneur.

Le centre de gestion des donneurs collecte et rassemble mes données administratives et médicales à caractère personnel et à des fins transfusionnelles. Les personnes concernées ont accès aux données et peuvent obtenir la rectification conformément à la loi du 8 décembre 1992 et à ses arrêtés d'application. Les renseignements médicaux me concernant pourront vous être éventuellement transmis ainsi qu'au(x) médecin(s) de mon choix. En aucun cas, ils ne pourront être transmis à une autre personne.

Nom et prénom  
du Donneur

.....

Nom et prénom  
du Médecin

.....

Nom et prénom  
du témoin

.....

Signature du Donneur

.....

Signature du Médecin

.....

Signature du Témoin

.....

Date : .....

Date : .....

Date : .....

Ce formulaire de consentement est gardé par le centre donneur.

Ce formulaire peut servir comme exemple pour le formulaire de consentement pour les centres donneurs.